

Exclus du Ségur : les SIAO se mobilisent le 15 novembre

Rassemblements, débrayages, « *grèves des chiffres* »... C'est à travers différents types d'action que les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) ont prévu de se mobiliser dans toute la France, le 15 novembre, annonce la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS).

Principale revendication : obtenir l'augmentation de 183 euros issue du Ségur de la santé. « *En première ligne dans la lutte contre les exclusions* », les professionnels du 115 n'ont en effet pas bénéficié de cette revalorisation, rappelle la FAS qui n'a pourtant cessé de demander que cette « *injustice* » soit corrigée.

Selon elle, les bas niveaux de rémunération conjugués aux « *conditions de travail rendues de plus en plus difficiles par la saturation du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion [AHI]* » se traduisent par « *de graves difficultés de recrutement* ». Une pénurie de professionnels qu'elle juge « *d'autant plus inquiétante que l'hiver approche et que de plus en plus de personnes sollicitent ces services* ».

Merci pour vos remarques et vos contributions
Prochain Numéro courant Janvier 2023

Activité du SIAO/115

1367 appels en Novembre 2022 dont :

- 336 demandes orientées vers les abris de nuit
- 5 orientations vers des hébergements dont 4 suite à des violences.
- 151 appels réorientés vers l'Instance de Régulation
- 42 demandes orientées vers l'hôtel dont 22 suite à des violences

Dans ce numéro

- Un lieu refuge à Pontarlier
- Précarité énergétique
- Enfants à la rue
- Logement accompagné
- Anticiper la défaillance énergétique

Un lieu refuge à Pontarlier pour les femmes victimes de violence



Depuis 1999, le 25 novembre est la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Une journée pour sensibiliser et pour appeler à rester toujours mobiliser. À Pontarlier, plus que jamais l'association Travail et Vie sait à quel point cette mobilisation est indispensable. Il y a 30 ans, le 19 novembre, naissait l'association et avec elle, un accueil de jour pour aider les personnes en situation de grande précarité. Un accueil qui, depuis quelques années, concerne aussi des femmes victimes de violence, orientées par des partenaires mais pouvant aussi venir d'elles-mêmes. « Le 115 reçoit en

moyenne 70 appels par an sur le secteur de Pontarlier pour des demandes de femmes victimes de violence. Mais à Pontarlier il n'y a qu'une dizaine de places d'hébergement prévues pour elles, ce qui n'est pas suffisant. Elles se retrouvent dans des hôtels où rien n'est adapté, encore plus avec des enfants, où elles vivent isolées », constate Mélanie Dulize, coordonnatrice de l'association.



ESPRIT COCON ET SÉCURISANT

Alors l'idée d'aménager un lieu refuge a cheminé, « d'autant que nous avions deux niveaux disponibles dans le bâtiment », explique Claude Bouffet, président de Travail et Vie. Après un an de travaux, c'est dans un appartement chaleureusement conçu et aménagé (coin cuisine équipé, salle d'eau, pièce de repos, ordinateurs à disposition...), qu'elles sont accueillies, en journée, depuis le mois de mai 2022, bien souvent avec leurs

enfants. « Nous avons voulu lui donner un esprit cocon et sécurisant, l'appartement étant difficile d'accès. Notre but est qu'elles viennent, se sentent bien et en sécurité », précise Claude Bouffet. Et Mélanie Dulize de poursuivre : « Elles arrivent ici dans un état de sidération total et sont perdues. L'accueil se fait exclusivement par des femmes qui les écoutent avec respect, sans jamais juger ni se mêler. Nous avons aussi aménagé un espace avec des jeux, des livres pour occuper les enfants et donner un peu de répit à la maman ». Le projet a été soutenu par le Département à hauteur de 43 000 euros dans le cadre des contrats P@C.





Le
**Media
Social**

A chaque acteur du social son actualité

La précarité énergétique tue 10 000 personnes chaque année

Alors que la flambée des prix de l'énergie fragilise de nombreux ménages, ce 24 novembre aura lieu la deuxième édition de la journée contre la précarité énergétique, proposée par une vingtaine d'organisations. Ce fléau toucherait déjà, de près ou de loin, un Français sur cinq.

La loi de 2010 « portant engagement national pour l'environnement » a défini ainsi la précarité énergétique. Elle s'applique à toute personne qui « éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou conditions d'habitat. » C'est peu dire que la précarité énergétique concerne des pans de plus en plus nombreux de la population en France, comme en Europe.

20 % des Français ont froid

Mais le phénomène ne date pas de la crise énergétique que nous rencontrons actuellement, notamment à la faveur de la guerre en Ukraine. Selon l'[Observatoire national de la précarité énergétique](#), le nombre d'impayés d'énergie avait progressé, entre 2019 et 2021, de 17 %. Cette dernière année a été marquée par 300 000 coupures d'électricité, un record. Confrontés à cette situation, 60 % des ménages restreignent leur chauffage. Pas étonnant dès lors que 20 % des Français ont déclaré, en 2021, avoir froid chez eux. Deux ans plus tôt, ils n'étaient que 14 %.

5 millions de passoires énergétiques

Cette situation de renchérissement des énergies se cumule souvent avec les passoires énergétiques, dont le nombre est estimé à 5,2 millions. Ces logements présentent souvent de nombreux défauts comme des problèmes d'isolation, une mauvaise ventilation et un système de chauffage peu performant. Parfois, ces logements relèvent carrément de l'habitat insalubre, qui concernerait 600 000 logements dans notre pays.

Un coût social de 700 M€

Bien entendu, cette précarité énergétique a des conséquences lourdes sur le plan sanitaire et social. Selon une estimation de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), vivre dans un habitat sous-chauffé augmente de moitié le risque de se déclarer en mauvaise santé. Le coût pour notre système de soin est estimé à 700 millions d'euros par an. Et la surmortalité hivernale liée à ce problème représenterait tout de même 10 000 décès chaque année, selon une étude de France

Stratégie.

Après le bouclier tarifaire ?

En France, le bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie, mis en place par le gouvernement, a permis d'atténuer l'envolée des prix, limitée à 28 % sur un an. Sans cela, les prix du gaz pour les particuliers auraient plus que doublé. Mais que va-t-il se passer en 2023 quand ce dispositif s'éteindra progressivement ? D'ores et déjà, une augmentation de 15 % du gaz et de l'électricité est prévue en début d'année prochaine.

Première mobilisation en 2021

Face à la montée de ce péril, le milieu associatif n'est pas resté les bras croisés. En 2021, une vingtaine d'organismes – parmi lesquels la Fondation Abbé Pierre, Habitat et humanisme, le Secours catholique, le Réseau action climat ou encore Soliha – proposait la première journée de mobilisation nationale avec 130 événements. Les organisateurs remettent le couvert, ce 24 novembre, pour une seconde édition dans un contexte beaucoup plus tendu.

Équation impossible

La veille, le 23 novembre, un colloque à Paris (au Forum des images) permettra d'aborder tous les enjeux de cette question énergétique. La question de la rénovation du bâti et de l'accélération de son rythme sera au cœur des débats. Deux chiffres résument bien l'équation impossible sur ce dossier : en 2021, 57 117 ménages ont rénové leur logement grâce aux dispositifs MaPrimeRénov' alors que 644 073 dossiers ont été validés par l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Enfants à la rue : les maires de grandes villes interpellent la Première ministre

L'association France urbaine, qui regroupe une quarantaine de maires de grandes villes et de présidents d'agglomérations et métropoles, a adressé, le 15 novembre, à Élisabeth Borne une lettre ouverte pour l'alerter sur l'augmentation du nombre d'enfants à la rue.

Cette alerte s'inscrit dans la lignée de [l'initiative](#) du Collectif des associations unies (CAU), qui a abouti, au mois d'octobre, sur [l'engagement du gouvernement](#) de ne « *plus avoir aucun enfant à la rue cet hiver* ».

S'ils prennent acte de cet engagement, les élus « *restent très inquiets face à la situation d'enfants parfois très jeunes, pour une part scolarisés dans nos écoles et leurs familles dormant encore dans la rue ou dans des squats insalubres et dégradés* ».

Ils demandent, en conséquence, « *que l'État prenne des mesures en urgence pour la mise à l'abri spécifique de ces enfants et de ces familles* ».

Le logement accompagné sort de la précarité de nombreux jeunes

L'Union professionnelle du logement accompagné (Unafo) publie les chiffres 2021 relatifs aux résidents de moins de 30 ans, qui constituent la moitié des effectifs. Le passage par une résidence jeunes ou une résidence sociale améliore la situation économique d'une majorité d'entre eux.

Les jeunes ont largement souffert des conséquences de la crise sanitaire (perte de petits boulots, fin de l'intérim, etc.). Dans ce contexte, pour rebondir, avoir un logement avec un accompagnement social est souvent crucial. Les structures du logement accompagné représentées par l'Unafo estiment jouer un rôle précieux en ce sens.

Une moitié de jeunes parmi les résidents

Dans une enquête interne, un zoom a été réalisé sur les arrivées (environ 15 000) et les sorties (environ 13 000) de jeunes de moins de 30 ans en 2021. Ces jeunes, qui représentent globalement la moitié des personnes logées, sont hébergés en grande majorité dans deux types de structures : les résidences sociales et les résidences pour jeunes.

Dans son document, l'Unafo en précise les différences : « *Les résidences sociales généralistes auront tendance à s'adresser aux personnes plus en précarité, les dispositifs pour les jeunes à des jeunes un peu moins en difficulté et ayant des besoins de mobilité géographique du fait de leur activité.* »

Un quart à la rue ou en centre

Dans quel contexte financier les jeunes intègrent-ils un logement accompagné ? Une grande majorité (67 %) disposent d'un revenu d'activité à leur entrée. Mais ce revenu est souvent faible : dans 58 % des cas, il est inférieur au seuil de pauvreté (1 102 €) et, dans un quart des cas, inférieur à 565 €.

Où résidaient-ils avant d'arriver dans un logement accompagné ? Les situations sont très diverses. Si près de la moitié étaient hébergés par leur famille ou par un tiers, ils étaient un quart à vivre dans un centre d'hébergement ou à la rue. Les jeunes sont à 93 % seuls lors de leur arrivée, les familles monoparentales et les couples sans enfant représentant chacun 3 % des situations.



Retrouvez l'ensemble des bulletins du SIAO sur notre site internet

<http://siao25.e-monsite.com/pages/bulletin.html>

À noter que si les jeunes femmes restent minoritaires, leur part continue d'augmenter pour représenter 40 % des résidents. On compte par ailleurs une légère majorité de jeunes étrangers parmi les résidents de moins de 30 ans.

Mobilité professionnelle

Et pourquoi intègre-t-on un logement accompagné ? La première raison est celle de la mobilité professionnelle (35 %), la seconde, la volonté de sortir de la rue (24 %). Enfin, 12 % sont contraints de trouver une alternative au logement chez un tiers.

Les durées de séjour sont très variables, mais une majorité reste au maximum deux ans. Un cinquième des jeunes résidents ont des durées de séjour comprises entre deux et trois ans. Quand ils en sortent, c'est généralement pour rejoindre un logement privé (35 %) ou social (22 %). Seuls 3 % pourraient se retrouver à la rue.

Gain financier

Les jeunes sortent donc du logement accompagné en meilleure situation matérielle. Deux comparaisons éclairantes : à leur entrée, un quart touchait entre 565 € et 902 €. En sortant, cette proportion est tombée à 14 %. Inversement, la proportion de ceux qui gagnent plus de 1 500 € est passée en un an ou deux, de 16 % à 27 %. Conclusion de l'Unafo : « *Le logement accompagné a*

[Dossier juridique] Comment anticiper la défaillance énergétique dans les établissements médico-sociaux ?

Le risque de défaillance énergétique n'a jamais semblé aussi réel pour les établissements médico-sociaux. Le contexte actuel de la guerre en Ukraine et les pointes de consommation électrique en hiver font craindre des tensions d'approvisionnement en électricité et en gaz pour la période hivernale 2022-2023.

Certains établissements médico-sociaux sont réglementairement tenus de garantir la sécurité des personnes qu'ils hébergent, en cas de défaillance du réseau d'énergie. Ils doivent mettre en place, selon les besoins en soins des résidents, soit des moyens d'alimentation autonomes en énergie, soit d'autres mesures appropriées.

Quelles structures sont concernées par cette obligation ? Quelles sont les mesures à mettre en place ? Notre dossier juridique fait le point : [« Établissements médico-sociaux : se préparer à la défaillance d'énergie »](#).

Responsable de la publication : Sylvie WANLIN - GCS25

Rédaction : Equipe SIAO

Les contenus ont une valeur informative et sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

IMPRESSION PAR NOS PROPRES MOYENS